

1
(N° 211.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Auguste-Anne Coyon, professeur de la classe préparatoire au collège communal à Huy.

MESSIEURS,

Par requête en date du 15 décembre 1846, le sieur Coyon a demandé la naturalisation ordinaire.

Né à Sainte-Ménéhould (France), le 19 janvier 1806, il fut, peu de temps après sa naissance, amené en Belgique par son père qui exerça dans ce pays différentes fonctions pendant notre réunion à l'empire français; son père continua même à remplir des fonctions publiques sous le Gouvernement des Pays-Bas, après en avoir obtenu des lettres de naturalisation.

Ces différentes circonstances ont fait croire au pétitionnaire qu'il avait, comme son père, la qualité de Belge, et lui ont fait négliger de remplir, en temps utile, les formalités prescrites par la loi.

Les pièces du dossier établissent que le sieur Coyon a eu son domicile légal à Huy depuis 1809; qu'il a été constamment, depuis 1831, attaché aux établissements d'instruction primaire et moyenne de cette ville, et qu'il s'est toujours conduit de manière à mériter l'estime et la considération de l'administration et du public.

Les autorités estiment qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation qu'il sollicite.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.